

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 20 juillet 2009

L'an deux mille neuf et le vingt juillet à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 6 juillet 2009, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes HELY, HUC, LAMOTHE, NADEAU,
MM. DUCOUSSO, FRANCESCHINIS.

Avaient donné pouvoir : M. POUSSET à Mme DARMAILLACQ
M. AUGUEUX à M. DUCOUSSO
Mme HELAND à M. FRANCESCHINIS
Mme SANTOS à Mme HUC

Etait absente : Mme LARRAILLET

Ordre du jour :

- compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2009
- délibération pour reprise des concessions du cimetière
- délibération pour l'attribution d'une subvention éclairage public
- point sur projet école
- point sur programme enfouissement des lignes moyenne tension
- RPI / Conseil d'école
- questions diverses

Documents joints :

- compte rendu du conseil municipal du 08.06.2009
- plan projet école
- Réponse du Conseil Général au sujet de ralentisseurs
- Commentaires de M. CLAVIER au Centre Routier Dpt du Sud-Gironde
suite aux observations du Conseil Général concernant les ralentisseurs
- Document sur le haut débit
- Compte rendu du conseil d'école du 23/06/09
- Situation financière à la clôture de la gestion 2008

Est désigné secrétaire de séance : M. LAFON assisté de Mme LEY Florence.

Le compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2009 n'est signé que par les membres présents ou représentés du groupe de la majorité. M. DUCOUSSO fait lecture d'une note de Mme HELAND, document qui est apposé à la fin de ce compte rendu.

M. GUERRERO précise qu'il adhère à 100 % à l'intervention que Mme HUC avait faite lors du précédent conseil : « certaines remarques sont à faire en conseil du RPI et non en conseil municipal ».

1) délibération pour adoption des statuts de la Communauté de Communes du canton de Podensac (C.D.C.)

Trois modifications sont à apporter aux statuts :

- Politique du logement et du cadre de vie (4^{ème} compétence) :
L'ancien libellé « Actions en faveur des personnes âgées : portage des repas à domicile » est remplacé par « Actions en faveur des personnes âgées :
 - portage des repas à domicile
 - accompagnement ».
- Création, aménagement et entretien de la voirie (5^{ème} compétence) :
Certaines voies de communes du canton de Podensac sont rajoutées à la liste de « Création, Aménagement et Entretien de la voirie communale revêtue et des chemins ruraux revêtus listés en annexe aux présents statuts ».
Pour Pujols, aucune modification n'est apportée à la liste initiale, toutes les voiries revêtues étant déjà déléguées.
- Actions culturelles, sportives et éducatives (6^{ème} compétence) :
Il est ajouté, à la suite du point « • Actions en faveur de la Lecture publique », un nouveau point : « • Construction, aménagement, entretien et gestion d'une médiathèque ».

DELIBERATION

Le conseil municipal,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de communes du canton de Podensac en date du 29 décembre 2003,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 juin 2009 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes, portant sur la délégation de voirie,

ADOpte les statuts de la Communauté de communes et son annexe, joints à la présente délibération.

VOTE : unanimité

2) cimetière : reprise concessions – voir publication avis

Le maire souligne que la procédure a été respectée.

M. GUERRERO demande si un particulier peut se porter acquéreur d'un caveau. Le maire répond que la commune pourra vendre un caveau lorsqu'il sera relevé.

A la question de Mme HUC, le maire précise que les ossements de chaque concession seront recueillis dans une poche numérotée qui sera ensuite déposée dans l'ossuaire communal. Pendant ces travaux, à chaque fin de journée, un adjoint devra signer un registre.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance :

- des notifications faites aux héritiers des concessions mentionnées ci-dessous :

CARRE	EMPLACEMENT	NOM	TOMBE / CAVEAU
1	22	CLAVERES	caveau
	63	LACOSTE	caveau
	58	CHEVEAU	caveau
	68	LABARTHE	caveau
	87	LAULAN	caveau
2	43	LACOSTE	caveau
	15	LACOSTE	caveau
	16	SARTHOU	caveau
	17	CARRERE	caveau
6	42	PEDESCOL	caveau
	51	MINSANT	terre
	37	BOIREAU	caveau
	69	BROUSSE-BERNARD-BEDOURET	caveau
	53	LACOSTE	caveau
	33	BOIREAU	terre
	38	LAPACHET	terre
	40	DUBOURDIEU	terre
4	61	COURBIN	terre
	25	SEMPEY	caveau
	14	MYRAN	caveau
	4	AMANIEU	caveau
	176	BANOS	terre
	94	DEJEAN	terre
	82	BARBE	terre
	136	BIRADES	terre
	17	DUCOM	terre
	148	LATASTE	terre
	19	?	terre
	20	?	terre
	21	PEAN	terre
	22	GREGORIO	terre
	23	LARRUE	terre
	6	LACOSTE	terre
	91	RANCINANGUE	terre
150	BRAGUY	terre	
28	?	terre	

5	40	TAUZIN-EXPERT	caveau
	85	DUBOURG	caveau
	64	SAUCIER	terre
	31	GILLES	terre
	119	FILLEAU	terre
3	106	LACOSTE	caveau

- des procès-verbaux dont le dernier en date du 6 avril 2009, affiché du 6 au 22 avril et du 8 au 24 mai 2009.

DECIDE la reprise par la commune de ces concessions abandonnées et autorise le maire à faire le nécessaire à cet effet.

VOTE : unanimité

3) délibération pour extension de l'éclairage public

Le maire précise qu'il s'agit d'un équipement complémentaire pour éclairer l'entrée du bourg côté quartier les Tausins. Un bec supplémentaire sera installé sur l'immeuble « R^{ce} du Presbytère ».

Afin de bénéficier d'une subvention du S.D.E.E.G., il est nécessaire de délibérer.

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de compléter l'éclairage public avec l'installation de nouveaux becs lumineux au bourg de Pujols sur Ciron.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le devis du S.D.E.E.G. (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) d'un montant de 5 285 euros T.T.C.
- CHARGE Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès de ce même Syndicat.

VOTE : unanimité

4) point sur l'école

* Le maire signale qu'il a reçu un courrier de la Sous-Préfète lui demandant d'annuler la délibération du 9 mars 2009. Ce document avait été transmis ainsi que la réponse du maire, à tous les élus.

La Sous-préfète constate que la commune fait partie du Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique de Bommes et Pujols sur Ciron. Les statuts de ce groupement stipulent que ce syndicat a pour objet « la maîtrise d'ouvrage sur les bâtiments scolaires mis à disposition par les communes ». C'est donc au Syndicat de porter le projet et non à la commune.

Le maire lui a répondu qu'il s'agissait d'une nouvelle construction qui serait ensuite mise à disposition du Syndicat. Il voudrait d'autre part qu'il soit précisé les modalités de financement. Il attend la réponse de la Sous-Préfecture.

DELIBERATION : annulation de la délibération du 9 mars 2009

Suite à l'observation de Mme la Sous-Préfète en date du 9 juillet 2009, le conseil municipal annule la délibération du 9 mars stipulant :

« Après délibéré, le conseil municipal :

- choisit M. BILLA, architecte
- fixe l'enveloppe financière des travaux à 300 000 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer ce marché ainsi que les avenants fixant le coût prévisionnel et le coût de réalisation des travaux. »

VOTE : unanimité

* M. BILLA a réalisé la 3^{ème} esquisse de la nouvelle maternelle : 331 m2, 2 préaux... pour un total de travaux d'environ 420 000 €.

Ce projet a l'assentiment du corps enseignant et du personnel du RPI.

Le conseil n'a pas d'observation complémentaire et valide le plan. Le maire va donc demander à M. BILLA de poursuivre l'instruction notamment en matière d'économie durable.

* Le conseil d'école a eu lieu le 23 juin 2009.

L'équipe du RPI réfléchit sur une alimentation bio. Un essai a été réalisé avec le pain. A partir de la rentrée 2009-2010, la viande servie sera locale pour un même prix et une qualité supérieure.

Le maire souligne que sa société a été contactée pour un marché concernant les fruits et légumes. Afin d'éviter un conflit d'intérêt, il a refusé ce contrat.

Les enseignants s'inquiètent de l'évolution du comportement des parents.

M. DUCOUSSO regrette que les parents aient confondu son jardin avec une poubelle lors de la kermesse.

* Le maire soulève le problème de la sécurité au foyer rural pour la kermesse ; 250 voire 300 personnes y étaient installées.

L'espace Pierre COILLOT est évoqué pour le spectacle de cette manifestation pour l'an prochain.

* Les élus félicitent M. LOPEZ, directeur de l'école, pour son travail.

A ce jour, le nom de son remplaçant n'est pas connu.

5) questions diverses

- L'enfouissement d'une ligne moyenne tension a été effectué.

Un deuxième projet (de la Lisseuse à la Vierge) fin 2010 au plus tard 1^{er} semestre 2011 sera réalisé. L'étude technique (repérages) est terminée.

A la question de Mme HELY, le maire répond que cet enfouissement ne procurera pas forcément d'amélioration au niveau des micro-coupures de courant. En effet, ces dernières peuvent être du fait du réseau basse tension.

- Le maire relate l'avancée du haut débit. Le Conseil Général de la Gironde a choisi France Télécom pour l'apporter à tous les habitants du département.

- Le Centre Routier Départemental a donné un avis circonstancié sur le projet d'implantation des ralentisseurs dans la commune, en ne donnant pas en particulier son aval pour celui de la route de Preignac. Le maire a contesté les conclusions et attend la réponse.

En ce qui concerne l'aménagement du carrefour RD 114/116, le principe du plateau surélevé a reçu un avis favorable sous réserve de la réalisation d'un équipement complémentaire en amont, pour lequel une étude supplémentaire a été demandée par le Centre Routier Départemental.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 7 septembre 2009.

Séance levée à 21 Heures 30.